ANNEXE

Liste et volumes horaires des disciplines enseignées pour les classes de première et les classes de terminale dans les séries ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG et STHR de la voie technologique (les volumes horaires indiqués sont hebdomadaires, sauf précision contraire)

<table>
<tr><th colspan="5">Enseignements communs</th></tr>
<tr><th></th><th colspan="2">Enseignement</th><th colspan="2">Volumes horaires en classe de première et de terminale</th></tr>
<tr><td rowspan="9"></td><td colspan="2">Français</td><td colspan="2">3 heures en classe de première</td></tr>
<tr><td colspan="2">Philosophie</td><td colspan="2">2 heures en classe de terminale-</td></tr>
<tr><td colspan="2">Histoire-géographie</td><td colspan="2">1 heure 30</td></tr>
<tr><td colspan="2">Enseignement moral et civique</td><td colspan="2">0 heure 30</td></tr>
<tr><td colspan="2">Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)</td><td colspan="2">4 heures (dont 1 heure d'ETLV)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Education physique et sportive</td><td colspan="2">2 heures</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mathématiques</td><td colspan="2">3 heures</td></tr>
<tr><td colspan="2">Accompagnement personnalisé (2)</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">Education au choix de l'orientation</td><td colspan="2">54 h annuelles</td></tr>
<tr><td colspan="2">Heures de vie de classe</td><td colspan="2">10 heures annuelles</td></tr>
<tr><th colspan="5">Enseignements de spécialité</th></tr>
<tr><th>Série</th><th>Enseignement</th><th>Volumes horaires en classe de première</th><th>Enseignement</th><th>Volumes horaires en classe de terminale</th></tr>
<tr><td rowspan="4">ST2S</td><td>Physique-Chimie pour la santé</td><td>3 heures</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Biologie et physiopathologie humaines</td><td>5 heures</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Chimie, Biologie et physiopathologie humaines</td><td>8 heures</td></tr>
<tr><td>Sciences et techniques sanitaires et sociales</td><td>7 heures</td><td>Sciences et techniques sanitaires et sociales</td><td>8 heures</td></tr>
<tr><td rowspan="4">STL</td><td>Physique chimie et Mathématiques</td><td>5 heures</td><td>Physique chimie et Mathématiques</td><td>5 heures</td></tr>
<tr><td>Biochimie- Biologie</td><td>4 heures</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire</td><td>9 heures</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Biochimie-Biologie-Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire</td><td>13 heures</td></tr>
</table>

PROJET

STD2A	Physique-Chimie	2 heures	-	-
	Outils et langages numériques	2 heures	-	-
	Design et métiers d'art	14 heures	Analyse et méthodes en design	9 heures
			Conception et création en design et métiers d'art	9 heures
STI2D	Innovation technologique	3 heures	-	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9 heures	-	-
	-	-	Ingénierie, Innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	12 heures
	Physique-Chimie et Mathématiques	6 heures	Physique-Chimie et Mathématiques	6 heures
STMG	Sciences de gestion et numérique	7 heures	-	-
	Management	4 heures	-	-
	-	-	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing); systèmes d'information de gestion.	10 heures
	Droit et économie	4 heures	Droit et économie	6 heures
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 heures	-	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10 heures	-	-
	-	-	Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	13 heures
	Economie - gestion hôtelière	5 heures	Economie - gestion hôtelière	5 heures

PROJET

Enseignements optionnels			
Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : Arts ; Education physique et sportive ; LV C (étrangère ou régionale) (3)	3 heures	Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : Arts ; Education physique et sportive ; LV C (étrangère ou régionale) (3)	3 heures
Atelier artistique	72 heures annuelles	Atelier artistique	72 heures annuelles

(1) La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. A l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de Langue vivante.
(2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves
(3) Uniquement pour la série STHR.

PROJET